



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques  
LD/EK

Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES ARRETES DU MAIRE

#### ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 31

**OBJET : DLE OUEST pour le compte de Lorient agglomération**  
**Travaux sur les réseaux assainissement et eau potable**  
**Réaménagement du Fort-Bloqué**  
**A compter du lundi 3 avril 2023**

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

**Vu** le Code de la Voirie routière ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

**Vu** la demande faite par Madame Valérie BONNIORD, représentant l'entreprise DLE OUEST - 6 rue Blaise Pascal - ZA de Trehuinec - 56890 PLESCOP.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

#### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

#### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

### ARRETE

**Article 1 :** dans le cadre du réaménagement urbain de Fort-Bloqué, l'entreprise DLE OUEST est autorisée à intervenir sur le domaine public, situé au Fort-Bloqué, à Ploemeur pour la réalisation de travaux sur les réseaux assainissement et eau potable.

**Article 2 :** les travaux seront réalisés à compter du lundi 3 avril 2023, selon les prescriptions suivantes :

#### **Phase 1 : du 3 au 14 avril 2023**

- Le boulevard de l'Océan sera mis en sens unique, dans le sens Guidel vers Ploemeur, entre l'allée des Glycines et la route du Fort-Bloqué;
- Une déviation sera mise en place, par la rue de Guidel et l'allée des touristes (voir plan phase n°1).

#### **Phase 2 : du 17 avril au 12 mai 2023**

##### **✓ 2a : durée estimée à 2 semaines**

- Le boulevard de l'Océan sera bloqué, dans les deux sens de circulation, au niveau du giratoire côté « nord-ouest » (voir plan phase 2a).
- Une déviation sera mise en place, dans le sens Guidel vers Ploemeur, par l'allée des Goémoniers et la rue de Guidel ;
- Deux sens de circulation seront mis en place côté « sud-est » du giratoire ;
- Une déviation sera mise en place, dans le sens Ploemeur vers Guidel, par l'allée des Algues, l'allée des Tamaris, la rue de Guidel et l'allée des Genêts.

##### **✓ 2b : durée estimée à 1 semaine**

- Le boulevard des Sables Blancs sera bloqué, sur une voie. Un alternat par feux sera mis en place (voir plan phase 2b) ;
- Une déviation sera mise en place, dans le sens Ploemeur vers le Courégant, par la rue de Guidel, l'allée Cotonnec et le boulevard de l'Océan ;
- Une déviation sera mise en place, dans le sens Ploemeur vers Guidel, par l'allée des Algues, l'allée des Tamaris, la rue de Guidel et l'allée des Genêts.

##### **✓ 2c : durée estimée à 1 semaine**

- Le giratoire « côté est » sera bloqué (voir plan phase 2c) ;

### **Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### **Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

- Une déviation sera mise en place, dans le sens Courégant vers Ploemeur, par le boulevard de l'Océan, l'allée Cotonnec et la rue de Guidel ;
- Une déviation sera mise en place, dans le sens Ploemeur vers le Courégant, par l'allée des Algues, l'allée des Glycines, la rue de Guidel, l'allée Cotonnec et le boulevard de l'Océan ;
- Une déviation sera mise en place, dans le sens Ploemeur vers Guidel, par l'allée des Algues, l'allée des Tamaris, la rue de Guidel et l'allée des Genêts.

**Article 3** : Durant toutes les phases des travaux, le stationnement sera interdit, selon la signalisation réglementaire mise en place, en fonction des différentes déviations.

**Article 4** : le stockage des matériaux et les installations de chantier seront implantés sur le parking « sud/est » de la place des Goémoniers.

**Article 5** : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

**Article 6** : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **30 MARS 2023**

  
Claude ORVOINE  
Adjoint au maire  
aux espaces publics et  
aux mobilités  

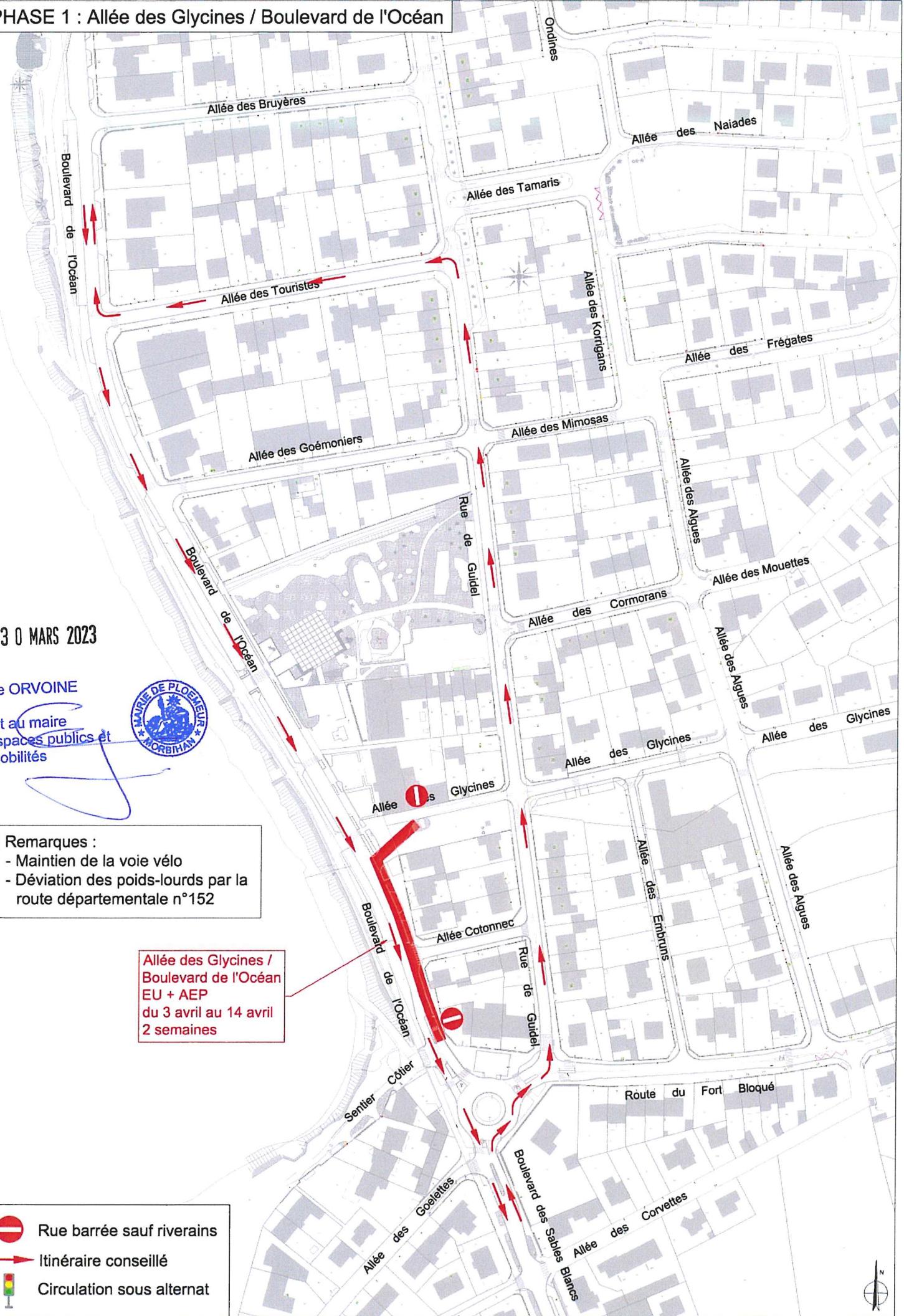

### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

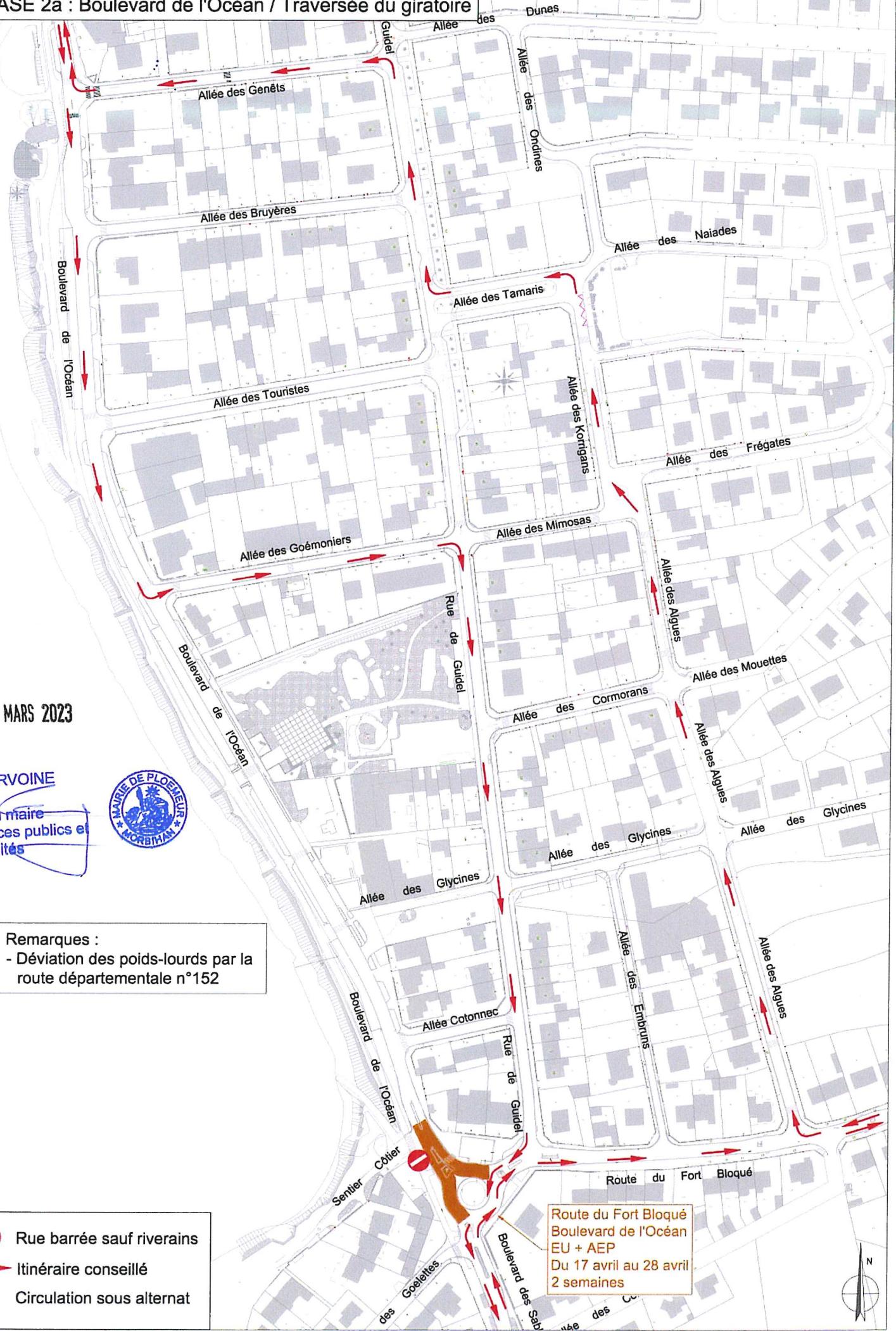
### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex

## PHASE 1 : Allée des Glycines / Boulevard de l'Océan



## PHASE 2a : Boulevard de l'Océan / Traversée du giratoire



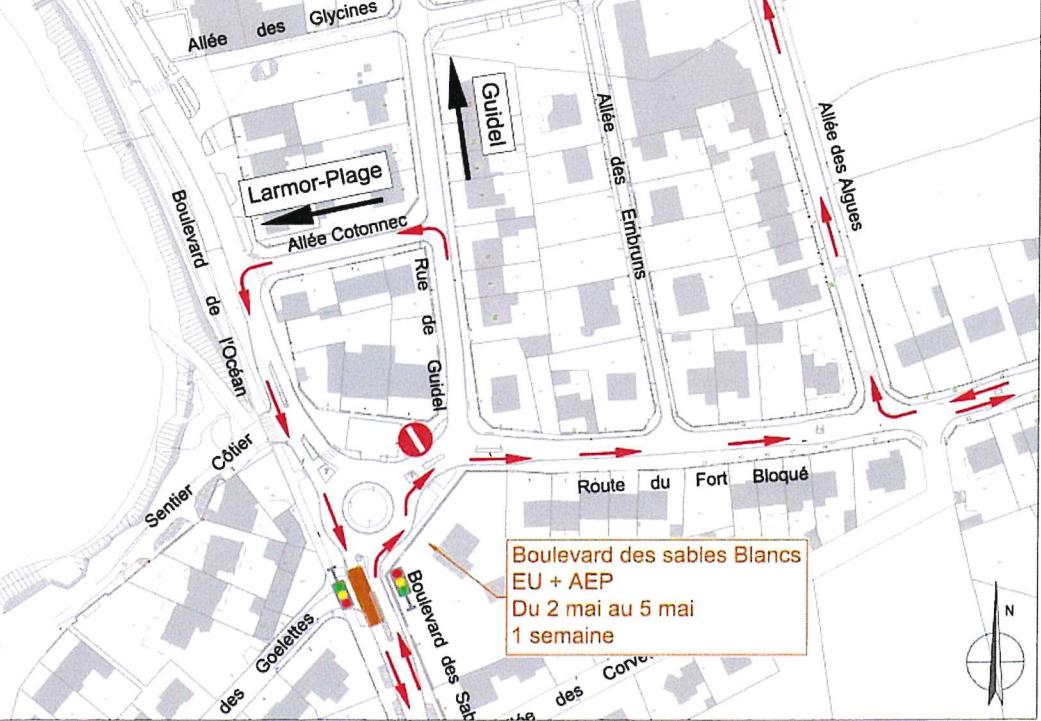
## PHASE 2b : Boulevard des Sables Blancs



30 MARS 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire  
aux espaces publics et  
aux mobilités



## PHASE 2c : Route de Ploemeur

